

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/32

Objet : Choix du maître d'œuvre pour la réalisation des bâtiments dévolus au fonctionnement des nouvelles plages publiques de Serre-Ponçon

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 5 novembre 2014

Date de convocation :
Le 14 octobre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

M. Victor BERENGUEL, Président, **Mme Catherine SAUMONT** Vice-Présidente, **M. Christian DURAND**, Rapporteur du budget, **Mme Chantal EYMEUD** membre du bureau, **M. Jean BERNARD** membre du Bureau, **M. Henri ANDRJEVSKI** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, conseiller syndical suppléant de M. Gandois, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Robert FRAYSSINE**, conseiller syndical, **M. Daniel BOSQUET**, conseiller syndical suppléant de Mme GRENARD, **M. Michel ROY**, conseiller syndical

Etaient représentés :

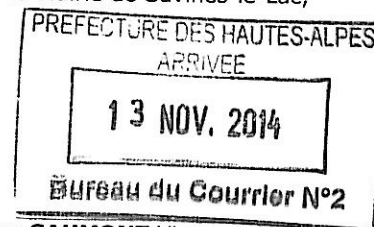
M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. Bernard ADAM, CSLG, M. Daniel PROST, CDV 05, M. GAMBAUDO Maire de Prunières, M. Alain ZURBACH EDF, Mme Michele SCHILLING, Pays SUD, M. Laurent GROSGEORGES CCE.

Etaient excusés :

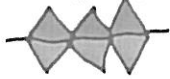
Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet sur Ubaye, M. Gilles VOLLAIRE CG 05, M. Yvan CHAIX CG 05, Mme Monique ESTACHY Conseiller Syndical Suppléante, M. Richard SIRI Conseiller Syndical, M. PONCET conseiller Syndical.



Exposé des motifs :

Le Président expose que le syndicat a engagé en 2013 le projet de création de trois nouvelles plages publiques à Serre-Ponçon. Ce projet concerne les plages de « Savin'Plage » à Savines le lac, « Les Trémouilles » à Chorges et « Bois vieux » à Rousset. La reprise de la plage de « Savin'Plage » et de la plage des « Trémouilles » a été réalisé en 2013 alors que la surveillance de la baignade a été assumée durant la saison touristique 2014. Les bâtiments définitifs concernant les postes de secours sur les trois plages et les sanitaires publics pour « Savin'Plage » et plage des « Trémouilles » restent toutefois à construire.

Par ailleurs, le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a adossé la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public hydroélectrique au respect d'un cahier des charges architectural. En juin 2014, suite à l'inauguration de la Cabane des Pêcheurs, Monsieur le Préfet des Hautes Alpes et ses services ont acté la possibilité d'octroi de permis de construire précaire conformes au cahier des charges fixant les conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. A des fins démonstratives et de renforcement de la ligne architecturale définie sur Serre-Ponçon, le Président propose que les bâtiments projetés dans le cadre des plages publiques puissent



également appliquer la charte architecturale arrêtée par la prestation de service passée par le S.M.A.D.E.S.E.P. auprès de Monsieur Eric BOISSEL, Architecte spécialiste des constructions à ossature « bois ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté préfectoral n°2003-276-1, accordent au S.M.A.D.E.S.E.P. la compétence matérielle « la construction et l'exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs en accord avec les communes riveraines concernées » ;
- La délibération n°2012-43 concernant le projet de création de trois nouvelles plages publiques à Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2013-05 concernant la révision du cahier des charges définissant les conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- La nécessité de doter les nouvelles plages publiques de bâtiments dévolus à leur bon fonctionnement ;
- La mise en œuvre des travaux relatifs à l'installation de sanitaires publics et de postes de secours sur les Communes de Chorges, Rousset et Savines le lac ;
- Le détail technique des recommandations architecturales intégrées au cahier des charges relatif aux conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique et réalisées par l'architecte Monsieur Eric BOISSEL ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 5 novembre 2014 :

- **APPROUVE** l'exposé établi par le Président,
- **PROPOSE** de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 35.II.8 du code des marchés publics relatif à la maîtrise d'œuvre. Cet article 35-II. dispose que "peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence : (...)
 - 8° - Les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour : des raisons techniques, des raisons artistiques, des raisons tenant à la protection de droits d'exclusivité." ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à formaliser et signer avec Monsieur Eric BOISSEL, l'Acte d'engagement correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre complète nécessaire à la réalisation des 4 édifices publics ;
- **PREVOIT** à cet effet de déposer au plus tôt lesdits permis de construire pour les différents bâtiments projetés ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL